

Charte d'installation d'une banderole commune de Rochemaure

- Toute demande de mise en place de banderole doit être formulée par courriel à mairie.rochemaure@orange.fr
- La longueur maximum de la banderole doit être de 3,50m, longueur minimum 2m.
- Le texte doit être lisible avec une police de caractères homogène (esthétiquement net)
- Le support (fond) doit être propre (voir photos ci-jointes)
- Maximum de 4 banderoles par emplacement en fonction des dimensions de celle-ci.
- Les banderoles doivent être centrées sur le support et en fonction des autres banderoles.

Toutes les demandes seront soumises à l'accord de la mairie.

